Programme ESMS numérique



Plan de communication – v2 du 08/06/2021





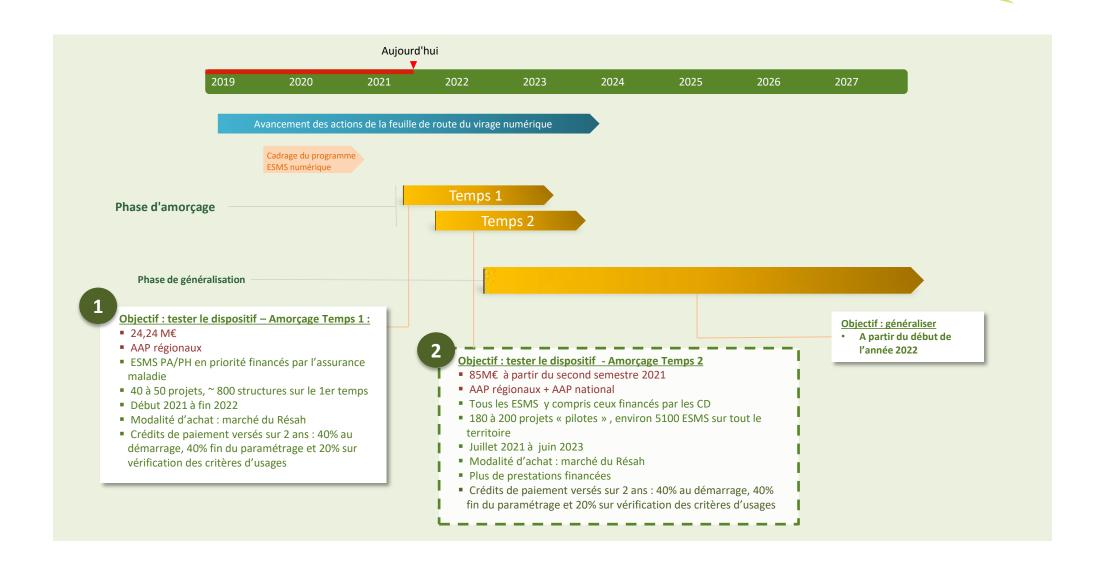








Zoom sur les temps 1 et 2 de l'amorçage



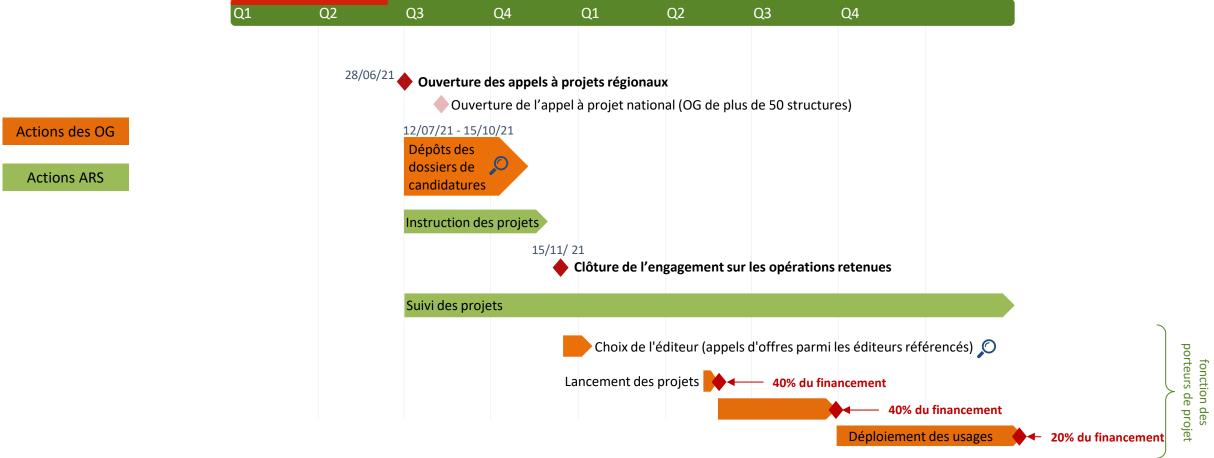


Focus sur les prochaines étapes de la phase d'amorçage du programme

La 2ème étape de la phase d'amorçage démarre à court terme dans un calendrier serré

Petits et Moyens OG → Projets régionaux







Financement de la phase d'amorçage pour les porteurs de projet

Pour tenir compte de l'état actuel du déploiement du DUI dans les ESMS, deux situations peuvent être

Petits et Moyens OG Projets régionaux

Condition de regroupement

Objet du financement

Idéalement, OG de 15 structures au moins, dans le cas contraire, dialogue avec l'ARS

- →regroupement jusqu'à 49 structures*
- Le porteur de projet n'est pas équipé d'un DUI
- Acquisition DUI et prestas
- Equipements et infrastructures

associées

AMOA pour les projets

A partir de 50 structures
→ Projet national

Le porteur de projet est déjà équipé d'un DUI Accompagner la montée en version (ou le changement de solution) et la compatibilité à deux services socles sur 3 (MSSanté, DMP, e-prescription)

Montants finançables par structure

- ✓ 25 k€ pour les projets d'acquisition (par ESMS)
- 10 k€ pour les projets de mise en conformité d'une solution existante (par ESMS)
- ✓ Pour les OG de moins de 15 établissements :
 - ✓ 20 k€ pour l'équipement (par ESMS)
 - ✓ 15k€ pour aider à passer son marché (par projet)
 - ✓ 100k€ pour aider à piloter son projet (par projet)
 - ✓ Recours à des prestations d'assistance à maitrise d'ouvrage

^{*}Seuil abaissé à 8 OG pour la Corse et territoires ultramarins.



Candidature à la phase d'amorçage

Critères d'éligibilité

- ✓ Groupement d'OG ou d'ESMS conforme aux attendus de l'instruction, nombre d'utilisateurs
- ✓ Respect du cahier des charges national DUI
- ✓ Sécurité : continuité d'activité de l'application et taux de disponibilité définis
- ✓ Existence d'un document interne : règles d'accès et d'usage du SI
- ✓ Confidentialité : document sur les règles d'accès, information des usagers, existence d'un DPO
- ✓ Information des usagers sur les conditions d'utilisation des données à caractère personnel et les modalités d'exercice de leur droit
- ✓ Informations concernant l'organisation du projet (équipe, planning, etc.)
- ✓ Type de public : PA, PH, Addicto, ASE, social

Critères de priorisation

- ✓ Motivation du porteur de projet
- ✓ Périmètre fonctionnel
- ✓ Solution mutualisée
- ✓ Interopérabilité de la solution avec son écosystème
- ✓ Interconnexion avec une plateforme régionale e-parcours
- ✓ Intégration des nomenclatures SERAFIN-PH, AGGIR PATHOS, etc.

Critères d'usage

Métier

- ✓ Taux de dossiers actifs sur le mois écoulé mesuré à chaque fin de mois
- ✓ Taux de dossiers actifs avec un projet personnalisé sur le mois écoulé mesuré à chaque fin de mois
- ✓ Taux de dossiers actifs ayant au moins un événement sur le mois écoulé mesuré à chaque fin de mois

Projets socles

- ✓ Nombre de messages qui sont envoyés par la MSSanté
- ✓ Nombre de documents déposés dans les DMP
- ✓ Nombre de documents échangés entre le DUI et la plateforme régionale e-parcours

La candidature est recevable

La candidature est priorisée

Les 20% de financement à l'usage sont versés en fin de projet



L'instruction technique du 25/06/2021 relative à la mise en œuvre de la deuxième étape de la phase d'amorçage du programme « ESMS numérique »



Candidature à la phase d'amorçage

Pour bénéficier des crédits d'amorçage les achats doivent être conformes au cadre technique

Acquisition du DUI

Achats via centrale d'achat mandatée* : Obligatoire

- ✓ Acquisition et déploiement de solutions conformes au cadre technique de référence
- ✓ Montée de version et prestations associées de solutions conformes au cadre technique de référence
- ✓ Dérogation prévue lorsqu'une solution informatique non référencée dans le marché national est déployée dans l'ensemble des ESMS d'au moins un champ

Achats via centrale d'achat mandatée ou autre

- ✓ Equipements matériels (PC, tablette, installation WIFI)
- ✓ Prestations d'assistance à la maitrise d'ouvrage

Autres achats

^{*}se reporter à la documentation d'aide du RESAH disponible auprès de votre ARS



Candidature à la phase d'amorçage : se regrouper

La mutualisation des projets de DUI est un prérequis pour les petits ESMS

Mutualiser:

pourquoi*?

Comment se rendre éligible ?

Renforcer les liens entre les acteurs



- ✓ En développant la proximité entre les acteurs d'un territoire par des vécus communs
- ✓ En dépassant le cadre strict du besoin d'une structure pour favoriser la logique de parcours

Développer des expertises et expériences



- ✓ En bénéficiant des compétences des différentes parties prenantes
- ✓ En partageant les expériences

Développer la capacité d'investissement



- ✓ En profitant d'un effet volume dans la négociation avec les fournisseurs
- ✓ En profitant d'économies d'échelle

Identifier les partenaires de la mutualisation

- ✓ Au sein de son territoire
- ✓ Idéalement, avec des expériences de coopération préalables

Construire une vision commune

- 🗸 Un objectif commun
- ✓ Une gouvernance structurée

Déposer un dossier commun mettant en avant la qualité et le sens de la mutualisation

- ✓ La candidature doit d'appuyer sur la mutualisation définie
- ✓ Le dossier est déposé en commun

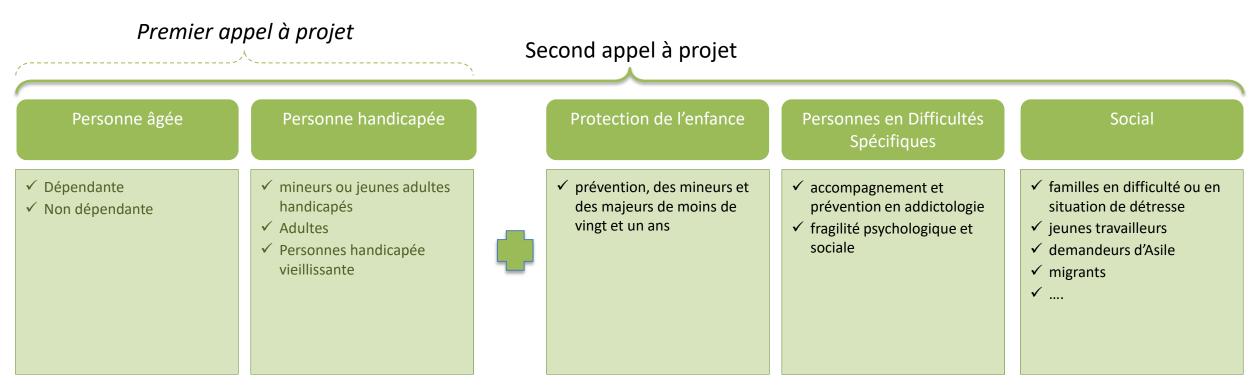
Pour aller plus loin: http://ressources.anap.fr/numerique/publication/2705-partager-les-experiences-de-cooperation-si-dans-le-secteur-medico-social



Focus éligibilité des différents secteurs d'activité

Elargissement du périmètre d'éligibilité au temps 2 de la phase d'amorçage

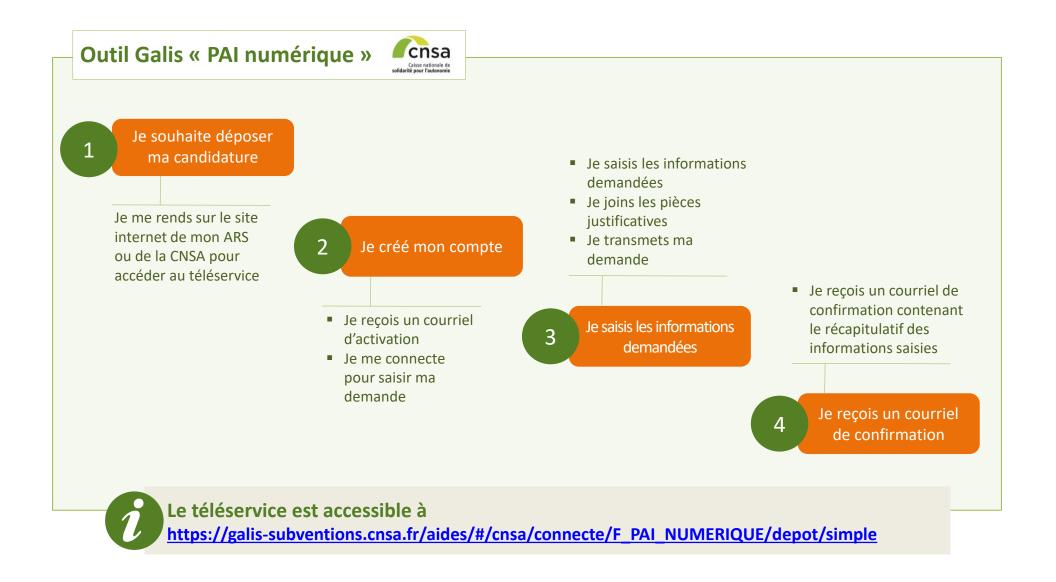
Tous les ESMS mentionnés à l'art L.312-1 du CASF sont éligibles au temps 2 de la phase d'amorçage, y compris les ESMS financés exclusivement par les CD.





Candidature à la phase d'amorçage : constituer et déposer le dossier

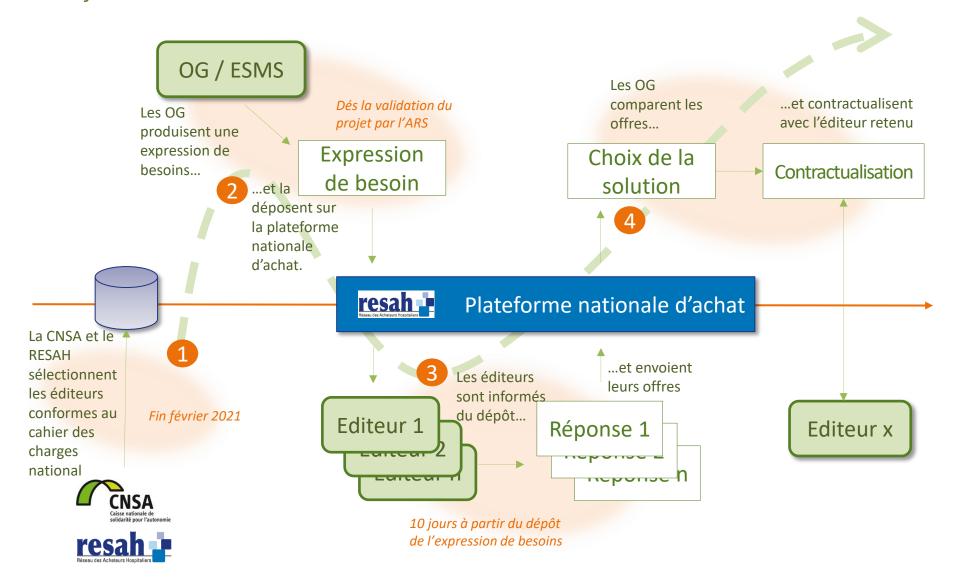
Pour les candidatures et le suivi des projets, la CNSA fournit un outil aux porteurs de projets et aux ARS : l'outil PAI





Candidature à la phase d'amorçage : choisir un éditeur

Pour acquérir la solution de DUI, le porteur de projet devra lancer un appel d'offre auprès des éditeurs référencés dans le marché national





Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie

66, avenue du Maine 75682 Paris cedex 14

> www.cnsa.fr @CNSA actu



http://www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr

11